

ACR

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 19 route de Cognac - 17510 VILLIERS COUTURE
RCS SAINTES 481 960 169

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ
PRÉSENTE LE 24 MAI 2024
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de Commerce, nous présentons le présent rapport sur la gestion du groupe consolidé durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le rapport sur la gestion du groupe expose la situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société et les sociétés aux sein desquelles elle détient le contrôle, dépassent deux des seuils prévus par l'article R 233-16 du Code de Commerce et qu'en conséquence les articles L. 233-16 et L. 233-17 dudit Code font obligation à notre Société, d'établir des comptes consolidés de l'ensemble constitué par notre Société et celles qu'elle contrôle.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-18 du Code de Commerce, notre Société comprend dans son périmètre d'intégration les sociétés sur lesquelles nous exerçons un contrôle exclusif par la détention de la majorité des droits de vote, à savoir :

- La Société CAP 100 détenue directement à 64% ;
- La Société SAS SOTRINBOIS détenue à 99,95% par la société CAP 100, elle-même détenue à 64% par ACR ;
- La Société SAS GTS WOOD détenue à 100% par la société CAP 100, elle-même détenue à 64% par ACR
- La Société SARL SOPRI détenue directement et indirectement à 100%
- La Société SCI FONCIERE FA détenue directement à 99,90%

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Méthode de consolidation :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-18, la méthode « d'intégration globale » est utilisée, pour les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société.

Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes consolidés ont été arrêtés suivant les règles et principes comptables édictés par le code de commerce et le règlement du ANC 2020-01 homologué par arrêté du 06 mars 2020.

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

FA

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe jointe aux comptes consolidés.

EXPOSE SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires a sensiblement progressé alors que le résultat net ressort à un niveau bien supérieur en raison notamment d'un effondrement des coûts de transport.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis :

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Effectif du Groupe :

L'effectif salarié du Groupe au 31 décembre 2023 atteint 159 personnes réparties dans les sociétés susvisées entrant dans le périmètre de consolidation.

Activités en matière de recherche et de développement :

Nous précisons qu'aucune des sociétés du groupe n'a effectué d'activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Présentation et Examen des comptes consolidés :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels du groupe qui ont été établis dans le respect des principes comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé au cours de cet exercice à 87 407 000 € contre 82 803 000 € au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	87 407 €	82 803 €
Autres produits d'exploitation	(18) €	1 913 €
Achats consommés	(54 154) €	(54 315) €
Charges de personnel	(8 101) €	(7 332) €
Autres charges d'exploitation	(9 418) €	(9 791) €
Impôts et taxes	(529) €	(540) €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835) €	(1 755) €
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	13 353 €	10 982 e

Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	13 353 €	10 982 €
Charges et produits financiers	176 €	(152) €
Charges et produits exceptionnels	344 €	86 €
Impôts sur les résultats	3 578 €	(3 448) €
Résultat net des entreprises intégrées	10 295 €	7 468 €
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 295 €	7 468 €
Intérêts minoritaires	(3 404) €	(2 726) €
Résultat net (part du groupe)	6 891 €	4 742 €

Présentation de la situation financière du Groupe :

Au 31 décembre 2023 le total du bilan consolidé du groupe s'élevait à 74 791 000 euros contre 65 388 000 € pour l'exercice précédent.

Très schématiquement, le bilan consolidé de notre Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 peut être présenté ainsi :

Postes à l'Actif :	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actif immobilisé	14 303 000 €	11 778 000 €
Actif circulant net	60 488 000 €	53 611 000 €
Postes au Passif :		
Capitaux propres	27 086 000 €	20 657 000 €
Intérêts minoritaires	11 009 000 €	7 532 000 €
Provisions pour risques et charges	256 000 €	246 000 €
Dettes	36 440 000 €	36 953 000 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe :

Nous prévoyons un maintien de notre chiffre d'affaires et une diminution modérée de notre résultat net.

Conclusion :

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont proposées.

Fait à VILLIERS COUTURE
Le 06 mai 2024

La gérance



A.C.R

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 €
19 route de Cognac
17510 VILLIERS-COUTURE

Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

ALTUM

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes Grande Aquitaine

Le Fugon, rue du Cardinal Richaud
33300 BORDEAUX

2AC AQUITAINE

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes Grande Aquitaine

123 Quai de Brazza
33100 BORDEAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

A l'associé unique d'A.C.R.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A.C.R. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

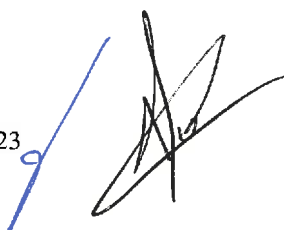
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

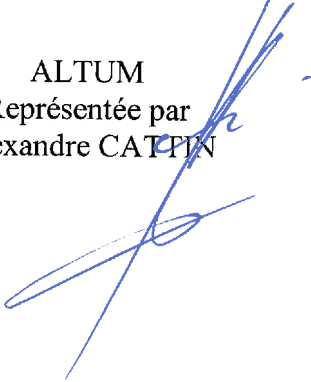


Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

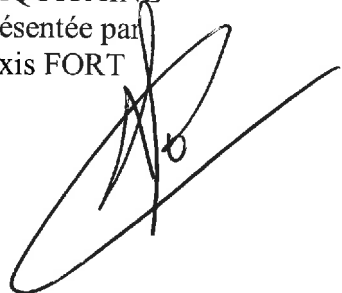
Fait à BORDEAUX
Le 7 mai 2024

Les Commissaires aux comptes

ALTUM
Représentée par
Alexandre CATPIN



2AC AQUITAINE
Représentée par
Alexis FORT



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Documents de synthèse

Bilan actif

Bilan actif consolidé	2023	2022
Immobilisations incorporelles	375	389
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>361</i>	<i>361</i>
Immobilisations corporelles	13 386	10 966
Immobilisations financières	541	423
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	14 303	11 778
Stocks et en-cours	15 631	16 795
Clients et comptes rattachés	16 221	16 138
Autres créances et comptes de régularisation	1 186	852
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>24</i>	<i>21</i>
Valeurs mobilières de placement	22 157	5 000
Disponibilités	5 293	14 805
Actif circulant	60 488	53 611
Total Actif	74 791	65 388

Bilan passif

Bilan actif consolidé	2023	2022
Capital	10 000	3 000
Primes liées au capital		
Réserves et résultat consolidés	16 951	17 658
Autres	135	
Capitaux propres (Part du groupe)	27 086	20 657
Intérêts minoritaires	11 009	7 532
Total des capitaux propres	38 095	28 190
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	256	246
Provisions	256	246
Dettes financières	21 341	22 936
Fournisseurs et comptes rattachés	6 708	8 731
Autres dettes et comptes de régularisation	8 391	4 730
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	<i>555</i>	<i>556</i>
Dettes	36 440	36 953
Total Passif	74 791	65 388



Compte de résultat

Compte de résultat K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	87 407	82 803
Autres produits d'exploitation	(18)	1 913
Achats consommés	(54 154)	(54 315)
Charges de personnel	(8 101)	(7 332)
Autres charges d'exploitation	(9 418)	(9 791)
Impôts et taxes	(529)	(540)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835)	(1 755)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	13 353	10 982
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	13 353	10 982
Charges et produits financiers	176	(152)
Charges et produits exceptionnels	344	86
Impôts sur les résultats	(3 578)	3 448
Résultat net des entreprises intégrées	10 295	7 468
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 295	7 468
Intérêts minoritaires	(3 404)	(2 726)
Résultat net (part du groupe)	6 891	4 742



Tableau de flux de trésorerie

En K€	2023	2022
Résultat net total des entités consolidées	10 295	7 468
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 744	1 663
Variation de l'impôt différé	(4)	285
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	(227)	(74)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(32)	(7)
Marge brute d'autofinancement	11 776	9 335
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	537	(1 170)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	12 313	8 165
Acquisitions d'immobilisations	(2 896)	(2 307)
Cessions d'immobilisations	388	6
(+) Trésorerie/endettement acquis / entrée de périmètre		(2 143)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 507)	(4 444)
Émissions d'emprunts	3 607	8 938
Remboursements d'emprunts	(5 388)	(4 033)
Variation des subventions d'investissements	222	
Dividendes versés des filiales	(1)	(108)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(600)	(198)
Variation des comptes courants		1 122
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(2 160)	5 721
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	7 645	9 442
Trésorerie : ouverture	19 805	
Trésorerie : ouverture	19 805	10 363
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	27 450	19 805



Annexe

Présentation du groupe

Le groupe est spécialisé dans la conception et la fabrication d'accessoires et finition et panneaux en bois massif.

Évènements significatifs

Le 13 novembre 2023, l'associé unique d'ACR a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe au capital des réserves de 7 000 K€ euros prélevés à due concurrence sur les « Autres réserves », portant ainsi le capital social à 10 000 K€.

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément :

- aux hypothèses de base de maintien des coûts historiques, continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices,
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Modalités de consolidation

- Critère de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ACR exerce un contrôle durable de droit ou de fait, sans partager le contrôle et dont le chiffre d'affaires et le total bilan représentent une part significative des montants consolidés, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par la société ACR et un autre groupe ou une autre personne physique sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est présenté en note "Périmètre de consolidation".



- Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition ou d'apport des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution ou en cas de restrictions sévères et durables remettant substantiellement en cause le contrôle ou l'influence, ou encore les possibilités de transfert de trésorerie avec les autres sociétés du Groupe, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

- Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les comptes des filiales libellés en devise étrangère sont convertis selon la méthode du taux de clôture. Celle-ci consiste à convertir les postes de bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice. Les écarts de conversion sont inscrits dans les capitaux propres.

- Date d'arrêté des comptes

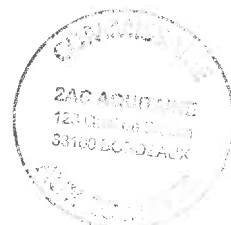
Les comptes consolidés sont établis à la date du 31 décembre 2023, date de clôture de la société mère. Toutes les sociétés du périmètre consolidé clôture leur exercice à la date du 31 décembre 2023.

- Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros et des comptes des sociétés étrangères établis dans leur devise de fonctionnement et convertis en euros.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- Au cours de clôture pour les comptes de bilan,
- Au taux moyen annuel pour les comptes de résultat.



Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

L'écart de conversion résultant de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et d'autre part de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan est inclus dans les capitaux propres consolidés dans le poste « Réserves de conversions ».

Il n'a été pratiqué aucun retraitement, préalable à la conversion, pour tenir compte des effets d'inflation en l'absence d'entités consolidées situées dans un pays en hyperinflation.

• Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières ou opérationnelles, de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

La société consolidante est présumée exercer un contrôle de fait sur une autre entité lorsque les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- elle a disposé, pendant deux exercices successifs, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote ;
- aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne.

Les filiales contrôlées de manière conjointe sont intégrées proportionnellement. Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle de l'entreprise. Deux éléments indiquent cette forme de contrôle :

- Un nombre limité d'associés qui partagent le contrôle,
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint et la prise des décisions essentielles à la réalisation des objectifs.

Les filiales pour lesquelles la société ACR exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférent le cas échéant. L'influence notable est présumée lorsque la société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote d'une autre société.



Méthodes et règles d'évaluation

- Application des méthodes obligatoires

Le Groupe ACR applique les méthodes obligatoires définies par le règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés, suivantes :

- Inscription à l'actif des contrats de crédit-bail et contrats similaires,
- Comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif,
- Comptabilisation des impôts différés.
- Étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt,
- Inscription au compte de résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises.

- Méthodes utilisées pour les postes significatifs

Traitement des écarts d'acquisition

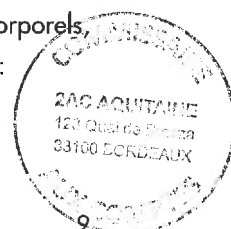
Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et passif concernés.

La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste de provision pour risques et charges lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément à l'application des nouvelles règles de la directive de l'Union Européenne sur les incorporels, une analyse des durées d'utilisation des écarts d'acquisition positifs est effectuée. Celle-ci conduit à :



- Ne pas amortir les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est non limitée, le groupe effectuant alors des tests de perte de valeur. Lorsque la valeur issue des tests est inférieure à la valeur nette des écarts d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Amortir linéairement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est limitée. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Lorsqu'il existe un quelconque indice que la valeur actuelle d'un actif (immobilisation incorporelle ou corporelle) pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, alors la valeur actuelle de l'actif est évaluée et, le cas échéant, une perte de valeur est constatée. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (hors fonds de commerce) sont principalement constituées par des concessions, brevets licences.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

Les actifs immobilisés incorporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Lorsque la valeur vénale ou d'usage de l'immobilisation présentant un indice de perte de valeur est déterminable, l'immobilisation est testée à son niveau. Dans le cas contraire, c'est la valeur du groupe d'actifs auquel appartient l'immobilisation qui est testée.

Les groupes d'actifs auxquels sont affectés l'écart d'acquisition sont déterminés en fonction des activités sur une base raisonnable et cohérente. Les écarts d'acquisition non amortis sont testés au moins une fois par an.

Le groupe a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.



Les amortissements, calculés selon la méthode linéaire, sont déterminés par référence aux durées suivantes conformes à la pratique professionnelle :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Agencements divers	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	2 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans
Présentoirs	4 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Biens en location financement

Les biens en location financement présentant les caractéristiques contractuelles d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers.

Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt économique pour le Groupe.

Ces titres correspondent à des sociétés exclues du périmètre de consolidation, étant donné l'absence de contrôle ou d'influence notable exercée sur elles par le Groupe.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de la décision de l'Assemblée Générale.

Les créances rattachées à des participations et les prêts représentent les créances nées à l'occasion de prêts octroyés à des entités dans lesquelles la société (prêteur) détient directement ou indirectement une participation.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité des titres non consolidés et créances rattachées à ces participations sont estimées par la Direction sur la base de différents critères dont la quote-part de situation nette, la juste valeur du fonds de commerce et de certains stocks, les perspectives de développement et de rentabilité, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt économique pour le Groupe.

Titres mis en équivalence



Les titres mis en équivalence, correspondant à la quote-part des capitaux propres de l'entité mise en équivalence, sont évalués, à la clôture selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation. Lorsque ACR a une obligation légale ou implicite de soutenir l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif du bilan consolidé.

A ce jour, aucune société n'est mise en équivalence.

Stocks et travaux en cours

Marchandises et matières premières

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient.

En cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'étude affectées au projet. La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

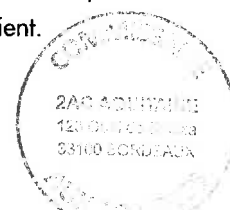
- Le montant global du contrat peut être évalué de façon fiable ;
- Le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes ;
- Les temps d'études et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction de l'avancement des études à la date de l'arrêté des comptes, mesuré en fonction des lots (ou sous-affaires) livrés à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation directe n'est constatée sur les en-cours. Toutefois, une éventuelle évolution défavorable de la marge sur les lots restant à fournir est prise en compte dans la valorisation à la clôture.

Autres contrats

Les études de courte durée terminées et non encore facturées à la date de clôture de l'exercice, font l'objet d'une comptabilisation en « facture à établir » et le montant correspondant figure dans le poste client.



Les études non terminées à la date de clôture de l'exercice et dont la remise intervient au cours des premiers mois de l'exercice suivant la clôture des comptes, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement.

Le produit est comptabilisé intégralement sur l'exercice d'achèvement de la prestation.

Une dépréciation est constituée si un dépassement du devis initial est identifié.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur marchande du stock est inférieure à son coût d'achat.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Toutefois, si celles-ci présentent un risque de non recouvrement, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont traitées selon la méthode prévue par le règlement ANC 2020-01 et ne sont plus comptabilisées en résultat financier.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les VMP sont analysées comme des équivalents de trésorerie dans la mesure où ces valeurs de placement ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel.

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est calculée pour chaque ligne de même nature, afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Convention collective applicable : Bois et scieries droits légaux
- Table de mortalité : INSEE 2018,
- Taux de revalorisation des salaires : 2%,
- Taux de charges : 35 à 48%
- Taux d'actualisation : 3%
- Age de départ à la retraite minimum pour le taux plein : en fonction de l'année de naissance du salarié, 65 ans et du départ volontaire du salarié.
- Actualisation de la provision tous les ans.



Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée pour chaque entité ou groupe fiscal sur la base des retraitements de consolidation et des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont actualisés sauf lorsqu'ils proviennent de différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour une valeur déjà actualisée.

Des actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôts ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 pour la détermination des impôts différés est de 25%.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- l'entreprise pourra se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- les subventions sont perçues.

Les subventions sont reclassés en capitaux propres.



Résultat exceptionnel

Les éléments comptabilisés dans le résultat exceptionnel ont été réalisés selon les modalités définies dans le plan comptable général français.

Ainsi, les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distinct des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière régulière et fréquente.

Autres méthodes utilisées

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales

Transactions intra-groupe

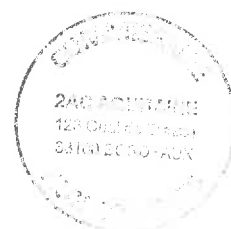
Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat. Toutefois, au cas particulier, lorsque les provisions qui ont été dotées par l'entreprise détentrice des titres et qui excèdent la quote-part de pertes réalisées par la filiale, celles-ci doivent être maintenues dans les comptes consolidés.

Profits internes

Les profits internes sur stocks, les plus ou moins-values réalisées sur cessions internes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières sont éliminés du compte de résultat.



Périmètre de consolidation

- Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	% d'intérêt (Clôture)	% de contrôle	Méthode de consolidation
SARL ACR	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	Mère	Mère	IG
CAP 100	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	64%	64%	IG
FONCIERE FA SCI	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	99.9%	99.9%	IG
GTS WOOD SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	64%	64%	IG
SOPRI SARL	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	100%	100%	IG
SOTRINBOIS SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	63.97%	63.97%	IG

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités ad hoc selon le sens du règlement ANC n°2020-01

- Société exclues du périmètre

Aucune société n'est exclue du périmètre.

Comparabilité des comptes

Changement comptable

Néant

- Variation du périmètre

Néant



Analyse du bilan et du compte de résultat

- Informations relatives au bilan

Ecart d'acquisition

En K€	2022	2023
Ecart d'acquisition	361	361
Valeur nette	361	361

Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	2022	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	103	103	(0)		
Ecart d'acquisition	361	361			
Immobilisations incorporelles	464	464	(0)		
Terrains	520	531	11		
Agencements et aménagements de terrains	223	233	20	(10)	
Constructions	9 562	10 018	632	(176)	
Installations techniques, matériel & outillage	9 711	11 157	1 446		
Autres immobilisations corporelles	4 045	4 469	437	(13)	
Immobilisations corporelles en cours	824	960	136		
Avances et acomptes s/immo. corp.		1 609			1 609
Immobilisations corporelles	24 886	28 977	2 682	(199)	1 609
Total	25 350	29 441	2 682	(199)	1 609
Crédit-bail Immobilisations corporelles	1 916	1 907		(9)	



Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	2022	2023	Dotation	Reprise
Concessions, brevets et droits similaires	(75)	(89)	(13)	
Amortissements des immobilisations incorporelles	(75)	(89)	(13)	
Agencements et aménagements de terrains	(68)	(68)	0	
Constructions	(3 456)	(3 879)	(470)	47
Installations techniques, matériel & outillage	(7 313)	(8 126)	(813)	
Autres immobilisations corporelles	(3 083)	(3 518)	(438)	3
Amortissements des immobilisations corporelles	(13 920)	(15 591)	(1 721)	50
Amortissements sur actif immobilisé	(13 995)	(15 680)	(1 734)	50
<i>Crédit-bail Immobilisations corporelles</i>	<i>(1 771)</i>	<i>(1 856)</i>	<i>(85)</i>	

Immobilisations financières

En K€	2022	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations
Titres de participation	117	220	115		(12)
Créances rattachées à des part	100	115	15		
Titres immobilisés (non courants)	0	0		(12)	12
Dépôts et cautionnements versés	206	206			
Immobilisations financières	423	541	130	(12)	
Actifs financiers	423	541	130	(12)	

Stock et en-cours

Libellé	2023			2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 385		2 385	2 814		2 814
Produits intermédiaires finis	4 080	(168)	3 912	4 364	(212)	4 152
Stocks de marchandises	9 570	(237)	9 333	10 016	(187)	9 829
Stocks et en-cours	16 036	(405)	15 631	17 194	(399)	16 795



Créances

En K€	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	16 221	15 999	(116)	15 883
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	16 221	15 999	(116)	15 883
Avances et acomptes versés sur commandes	69		69	255		255
Créances sur personnel & org. Sociaux	24		24	16		16
Impôts différés - actif	24		24	21		21
Créances fiscales hors IS	807		807	715		715
Etat Impôt sur les bénéfices				66		66
Comptes courants part	1		1	3		3
Créances sur cessions d'actifs	84		84			
Autres créances	21		21	14		14
Charges constatées d'avance	156		156	37		37
Autres créances et comptes de régularisation	1 186		1 186	1 128		1 128
Clients et autres créances	17 516	(109)	17 407	17 127	(116)	17 011

Échéances :

Les échéances sont à moins d'un an.

Trésorerie

En K€	2022	2023
Trésorerie active nette	19 805	27 450
VMP - Equivalents de trésorerie	5 000	22 157
Disponibilités	14 805	5 167
Intérêts courus non échus s/ dispo.		126
Trésorerie à court terme	19 805	27 450
Trésorerie nette	19 805	27 450



IS - Impôts différés- preuve d'impôt

- Analyse de la charge d'impôts de la période

En K€	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	(3 582)	(3 162)
Impôts différés	4	(285)
Charges d'impôts	(3 578)	(3 447)

- Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés à la clôture

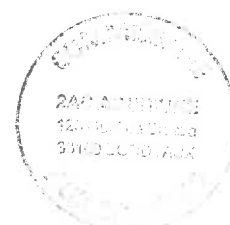
Nature	2023
Différence temporaires	203
Crédit-bail	12
Frais d'acquisition	(84)
IFC	47
Provisions réglementées	(708)
Total	(531)

- Tax proof

En K€	2023.12
Résultat des entreprises intégrées	10 295
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(3 578)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	13 873
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25.00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25.0000% (3 468)
Effets des différences de base fiscal (déficits + différences permanentes)	(63)
Effets des dispositions fiscales particulières	(47)
Ecritures manuelles	(2)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(3 580)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(3 578)

Taux effectif d'impôt

25.79%



Autres fonds propres

Le groupe n'enregistre aucun « autres fonds propres »

Variation des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022	3 000	17 657	4 742	20 657	7 532
Affectation du résultat N-1		4 742	(4 742)		
Distribution/ brut versé		(600)		(600)	(1)
Résultat			6 891	6 891	3 404
Augmentation de capital par incorporation réserves	7 000	(7 000)			
Subventions		135		135	76
2023	10 000	14 934	6 891	27 086	11 011

Provisions pour risque et charges

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Autres variations
Provisions pour pertes de change	78				(78)
Autres provisions pour risques	9	69	17	(34)	78
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	160	187	28		
Provisions	247	256	45	(34)	



Emprunts auprès établis. de crédit	21 540	19 880	3 603	(5 263)	
Dépôts et cautionnements reçus		33	4	(2)	31
Autres emprunts et dettes assimilées	1 378	1 408	182	(103)	(49)
Intérêts courus sur emprunts	18	20	4	(19)	18
Dettes financières	22 936	21 341	3 793	(5 388)	(0)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>200</i>	<i>97</i>		<i>(103)</i>	

Échéances

En K€	2023	< 1 an	1 ans<<5ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	19 880	5 290	12 877	1 714
Dépôts et cautionnements reçus	33			33
Autres emprunts et dettes assimilées	1 408	54	43	1 311
Intérêts courus sur emprunts	20	20		
Dettes financières	21 341	5 364	14 231	3 058

En K€	2022	2023
Dettes fournisseurs	5 747	6 708
Dettes fournisseurs	5 747	6 708
Avances acomptes reçus sur commandes	2 984	3 056
Dettes sociales	2 225	2 564
Dettes fiscales (hors IS)	1 239	1 228
Impôts différés passif	556	555
Etat impôts sur les bénéfices	937	1 092
Comptes courants groupe	297	(164)
Autres dettes	5	59
Produits constatés d'avance	26	
Autres dettes et comptes de régularisation	8 269	8 391
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	14 016	15 099

Échéances

Toutes les dettes sont à échéance moins d'un an.



- Informations relatives au compte de résultat

Chiffre d'affaires

En K€	2023	2022
Ventes de marchandises	55 661	52 478
Production vendue de biens	35 716	34 338
Production vendue de services	10	21
Produits des activités annexes	1 216	838
Rabais, remises et ristournes accordés	(5 196)	(4 872)
Chiffre d'affaires	87 407	82 803

Autres produits d'exploitation

En K€	2023	2022
Production stockée	(284)	1 174
Subventions d'exploitation	16	19
Reprise sur provisions d'exploitation	9	
Rep./Prov. engagements de retraite		11
Rep./Dépr. sur actif circulant	74	172
Transferts de charges d'exploitation	168	536
Autres produits d'exploitation	(18)	1 912

Achats consommés

En K€	2023	2022
Achats de marchandises	(33 402)	(33 645)
Achats d'études et prestations de services	(1 962)	(4 031)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 571)	(1 328)
Variation stocks de marchandises	(446)	(652)
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(16 344)	(15 840)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	(429)	(148)
Achats consommés	(54 154)	(55 644)



Autres charges d'exploitation

En K€	2023	2022
Services extérieurs	(2 759)	(2 677)
Charges externes	(6 646)	(5 786)
Autres charges externes	(13)	
Autres charges d'exploitation	(9 418)	(8 464)

Charges de personnel

En K€	2023	2022
Rémunérations du personnel	(5 289)	(4 779)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 799)	(1 866)
Autres charges de personnel	(315)	
Participation des salariés	(698)	(692)
Charges de personnel	(8 101)	(7 337)

L'effectif employé par les entreprises consolidées par intégration globale est de 159 personnes et se décompose comme suivant :

Libellé	2023	2022
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	49	45
Ouvriers	100	100
Effectif moyen interne	159	153

Dotations aux amortissements dépréciations et provisions

En K€	2023	2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(122)	(12)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 612)	(1 680)
Dot/Prov. engagements de retraite	(28)	(1)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(73)	(61)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835)	(1 754)



Résultat financier

En K€	2023	2022
Dividendes des autres participations	8	
Autres produits financiers	447	89
Produits financiers	456	89
Charges d'intérêts	(258)	(218)
Autres charges financières	(22)	(23)
Charges financières	(280)	(241)

Résultat exceptionnel

En K€	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	69	2
Produits de cession d'immo. incorp.	313	
Produits de cession de titres	76	662
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	37	
Autres produits exceptionnels		7
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	26	66
Produits exceptionnels	522	737
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(2)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(5)	
VNC des titres conso cédés		(572)
VNC des immo. corp. cédées	(140)	
VNC des titres cédés	(12)	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(17)	(77)
Charges exceptionnelles	(177)	(651)



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Intégration fiscale

Il n'existe pas d'option pour l'intégration fiscale.

Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner. Toutes les opérations sont tracées dans les comptes consolidés.

Toutes les opérations sont conclues à "des conditions normales de marché".

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe et figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 52 K€.

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait à donner directement la rémunération individuelle.

Principaux engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

Engagements hors bilan "Donnés"	2022	2023
Nantissement titres / fonds de commerce	5 070	3 906
PPD / Hypothèque	2 038	1 790
Cautions sur prêts souscrits	220	0
Total	7 328	5 696



COMPTES APPROUVÉS
PAR L'A.G.O. DU 24/05/2024

ACR

Pour la période
du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

-o-o-o-

Groupe ACR
19 Route de Cognac
17510 Villiers-Couture - France

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME

Table des matières

Documents de synthèse.....	3
Bilan actif	3
Bilan passif.....	3
Compte de résultat.....	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Annexe.....	5
Présentation du groupe	6
Evènements significatifs	6
Règles et méthodes comptables	6
Périmètre de consolidation	16
Comparabilité des comptes	16
Analyse du bilan et du compte de résultat	16
Autres informations	26

Documents de synthèse

Bilan actif

Bilan actif consolidé	2023	2022
Immobilisations incorporelles	375	389
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	<i>361</i>	<i>361</i>
Immobilisations corporelles	13 386	10 966
Immobilisations financières	541	423
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	14 303	11 778
Stocks et en-cours	15 631	16 795
Clients et comptes rattachés	16 221	16 138
Autres créances et comptes de régularisation	1 186	852
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>24</i>	<i>21</i>
Valeurs mobilières de placement	22 157	5 000
Disponibilités	5 293	14 805
Actif circulant	60 488	53 611
Total Actif	74 791	65 388

Bilan passif

Bilan actif consolidé	2023	2022
Capital	10 000	3 000
Primes liées au capital		
Réserves et résultat consolidés	16 951	17 658
Autres	135	
Capitaux propres (Part du groupe)	27 086	20 657
Intérêts minoritaires	11 009	7 532
Total des capitaux propres	38 095	28 190
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	256	246
Provisions	256	246
Dettes financières	21 341	22 936
Fournisseurs et comptes rattachés	6 708	8 731
Autres dettes et comptes de régularisation	8 391	4 730
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	<i>555</i>	<i>556</i>
Dettes	36 440	36 953
Total Passif	74 791	65 388

Compte de résultat

Compte de résultat K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	87 407	82 803
Autres produits d'exploitation	(18)	1 913
Achats consommés	(54 154)	(54 315)
Charges de personnel	(8 101)	(7 332)
Autres charges d'exploitation	(9 418)	(9 791)
Impôts et taxes	(529)	(540)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835)	(1 755)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	13 353	10 982
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	13 353	10 982
Charges et produits financiers	176	(152)
Charges et produits exceptionnels	344	86
Impôts sur les résultats	(3 578)	3 448
Résultat net des entreprises intégrées	10 295	7 468
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 295	7 468
Intérêts minoritaires	(3 404)	(2 726)
Résultat net (part du groupe)	6 891	4 742

Tableau de flux de trésorerie

En K€	2023	2022
Résultat net total des entités consolidées	10 295	7 468
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 744	1 663
Variation de l'impôt différé	(4)	285
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	(227)	(74)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(32)	(7)
Marge brute d'autofinancement	11 776	9 335
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	537	(1 170)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	12 313	8 165
Acquisitions d'immobilisations	(2 896)	(2 307)
Cessions d'immobilisations	388	6
(+) Trésorerie/endettement acquis / entrée de périmètre		(2 143)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 507)	(4 444)
Émissions d'emprunts	3 607	8 938
Remboursements d'emprunts	(5 388)	(4 033)
Variation des subventions d'investissements	222	
Dividendes versés des filiales	(1)	(108)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(600)	(198)
Variation des comptes courants		1 122
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(2 160)	5 721
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	7 645	9 442
Trésorerie : ouverture	19 805	
Trésorerie : ouverture	19 805	10 363
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
Trésorerie : clôture	27 450	19 805

Annexe

Présentation du groupe

Le groupe est spécialisé dans la conception et la fabrication d'accessoires et finition et panneaux en bois massif.

Évènements significatifs

Le 13 novembre 2023, l'associé unique d'ACR a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe au capital des réserves de 7 000 K€ euros prélevés à due concurrence sur les « Autres réserves », portant ainsi le capital social à 10 000 K€.

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément :

- aux hypothèses de base de maintien des coûts historiques, continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices,
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Modalités de consolidation

- Critère de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ACR exerce un contrôle durable de droit ou de fait, sans partager le contrôle et dont le chiffre d'affaires et le total bilan représentent une part significative des montants consolidés, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par la société ACR et un autre groupe ou une autre personne physique sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est présenté en note "Périmètre de consolidation".

- Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition ou d'apport des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution ou en cas de restrictions sévères et durables remettant substantiellement en cause le contrôle ou l'influence, ou encore les possibilités de transfert de trésorerie avec les autres sociétés du Groupe, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

- Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les comptes des filiales libellés en devise étrangère sont convertis selon la méthode du taux de clôture. Celle-ci consiste à convertir les postes de bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice. Les écarts de conversion sont inscrits dans les capitaux propres.

- Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont établis à la date du 31 décembre 2023, date de clôture de la société mère. Toutes les sociétés du périmètre consolidé clôture leur exercice à la date du 31 décembre 2023.

- Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros et des comptes des sociétés étrangères établis dans leur devise de fonctionnement et convertis en euros.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- Au cours de clôture pour les comptes de bilan,
- Au taux moyen annuel pour les comptes de résultat.

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

L'écart de conversion résultant de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et d'autre part de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan est inclus dans les capitaux propres consolidés dans le poste « Réserves de conversions ».

Il n'a été pratiqué aucun retraitement, préalable à la conversion, pour tenir compte des effets d'inflation en l'absence d'entités consolidées situées dans un pays en hyperinflation.

• Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières ou opérationnelles, de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

La société consolidante est présumée exercer un contrôle de fait sur une autre entité lorsque les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- elle a disposé, pendant deux exercices successifs, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote ;
- aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne.

Les filiales contrôlées de manière conjointe sont intégrées proportionnellement. Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle de l'entreprise. Deux éléments indiquent cette forme de contrôle :

- Un nombre limité d'associés qui partagent le contrôle,
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint et la prise des décisions essentielles à la réalisation des objectifs.

Les filiales pour lesquelles la société ACR exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférent le cas échéant. L'influence notable est présumée lorsque la société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote d'une autre société.

Méthodes et règles d'évaluation

- Application des méthodes obligatoires

Le Groupe ACR applique les méthodes obligatoires définies par le règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés, suivantes :

- Inscription à l'actif des contrats de crédit-bail et contrats similaires,
- Comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif,
- Comptabilisation des impôts différés.
- Étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt,
- Inscription au compte de résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises.

- Méthodes utilisées pour les postes significatifs

Traitement des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et passif concernés.

La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste de provision pour risques et charges lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément à l'application des nouvelles règles de la directive de l'Union Européenne sur les incorporels, une analyse des durées d'utilisation des écarts d'acquisition positifs est effectuée. Celle-ci conduit à :

- Ne pas amortir les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est non limitée, le groupe effectuant alors des tests de perte de valeur. Lorsque la valeur issue des tests est inférieure à la valeur nette des écarts d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Amortir linéairement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé lorsque la durée d'utilisation est limitée. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Lorsqu'il existe un quelconque indice que la valeur actuelle d'un actif (immobilisation incorporelle ou corporelle) pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, alors la valeur actuelle de l'actif est évaluée et, le cas échéant, une perte de valeur est constatée. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (hors fonds de commerce) sont principalement constituées par des concessions, brevets licences.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

Les actifs immobilisés incorporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Lorsque la valeur vénale ou d'usage de l'immobilisation présentant un indice de perte de valeur est déterminable, l'immobilisation est testée à son niveau. Dans le cas contraire, c'est la valeur du groupe d'actifs auquel appartient l'immobilisation qui est testée.

Les groupes d'actifs auxquels sont affectés l'écart d'acquisition sont déterminés en fonction des activités sur une base raisonnable et cohérente. Les écarts d'acquisition non amortis sont testés au moins une fois par an.

Le groupe a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements, calculés selon la méthode linéaire, sont déterminés par référence aux durées suivantes conformes à la pratique professionnelle :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Agencements divers	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	2 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans
Présentoirs	4 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Biens en location financement

Les biens en location financement présentant les caractéristiques contractuelles d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers.

Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quotepart de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt économique pour le Groupe.

Ces titres correspondent à des sociétés exclues du périmètre de consolidation, étant donné l'absence de contrôle ou d'influence notable exercée sur elles par le Groupe.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de la décision de l'Assemblée Générale.

Les créances rattachées à des participations et les prêts représentent les créances nées à l'occasion de prêts octroyés à des entités dans lesquelles la société (prêteur) détient directement ou indirectement une participation.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité des titres non consolidés et créances rattachées à ces participations sont estimées par la Direction sur la base de différents critères dont la quotepart de situation nette, la juste valeur du fonds de commerce et de certains stocks, les perspectives de développement et de rentabilité, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt économique pour le Groupe.

Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence, correspondant à la quote-part des capitaux propres de l'entité mise en équivalence, sont évalués, à la clôture selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation. Lorsque ACR a une obligation légale ou implicite de soutenir l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif du bilan consolidé.

A ce jour, aucune société n'est mise en équivalence.

Stocks et travaux en cours

Marchandises et matières premières

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient.

En cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'étude affectées au projet. La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

- Le montant global du contrat peut être évalué de façon fiable ;
- Le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes ;
- Les temps d'études et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Dans cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction de l'avancement des études à la date de l'arrêté des comptes, mesuré en fonction des lots (ou sous-affaires) livrés à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation directe n'est constatée sur les en-cours. Toutefois, une éventuelle évolution défavorable de la marge sur les lots restant à fournir est prise en compte dans la valorisation à la clôture.

Autres contrats

Les études de courte durée terminées et non encore facturées à la date de clôture de l'exercice, font l'objet d'une comptabilisation en « facture à établir » et le montant correspondant figure dans le poste client.

Les études non terminées à la date de clôture de l'exercice et dont la remise intervient au cours des premiers mois de l'exercice suivant la clôture des comptes, sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement.

Le produit est comptabilisé intégralement sur l'exercice d'achèvement de la prestation.

Une dépréciation est constituée si un dépassement du devis initial est identifié.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur marchande du stock est inférieure à son coût d'achat.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Toutefois, si celles-ci présentent un risque de non recouvrement, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont traités selon la méthode prévue par le règlement ANC 2020-01 et ne sont plus comptabilisés en résultat financier.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les VMP sont analysées comme des équivalents de trésorerie dans la mesure où ces valeurs de placement ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel.

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est calculée pour chaque ligne de même nature, afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Convention collective applicable : Bois et scieries droits légaux
- Table de mortalité : INSEE 2018,
- Taux de revalorisation des salaires : 2%,
- Taux de charges : 35 à 48%
- Taux d'actualisation : 3%
- Age de départ à la retraite minimum pour le taux plein : en fonction de l'année de naissance du salarié, 65 ans et du départ volontaire du salarié.
- Actualisation de la provision tous les ans.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Impôts différés

La situation fiscale différée est déterminée pour chaque entité ou groupe fiscal sur la base des retraitements de consolidation et des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont actualisés sauf lorsqu'ils proviennent de différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour une valeur déjà actualisée.

Des actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôts ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 pour la détermination des impôts différés est de 25%.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- l'entreprise pourra se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- les subventions sont perçues.

Les subventions sont reclassés en capitaux propres.

Résultat exceptionnel

Les éléments comptabilisés dans le résultat exceptionnel ont été réalisés selon les modalités définies dans le plan comptable général français.

Ainsi, les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière régulière et fréquente.

Autres méthodes utilisées

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales

Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat. Toutefois, au cas particulier, lorsque les provisions qui ont été dotées par l'entreprise détentrice des titres et qui excèdent la quote-part de pertes réalisées par la filiale, celles-ci doivent être maintenues dans les comptes consolidés.

Profits internes

Les profits internes sur stocks, les plus ou moins-values réalisées sur cessions internes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières sont éliminés du compte de résultat.

Périmètre de consolidation

- Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	% d'intérêt (Clôture)	% de contrôle	Méthode de consolidation
SARL ACR	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	Mère	Mère	IG
CAP 100	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	64%	64%	IG
FONCIERE FA SCI	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	99.9%	99.9%	IG
GTS WOOD SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	64%	64%	IG
SOPRI SARL	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	100%	100%	IG
SOTRINBOIS SAS	19 ROUTE DE COGNAC 17510 VILLIERS-COUTURE	63.97%	63.97%	IG

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités ad hoc selon le sens du règlement ANC n°2020-01

- Société exclues du périmètre

Aucune société n'est exclue du périmètre.

Comparabilité des comptes

Changement comptable

Néant

- Variation du périmètre

Néant

Analyse du bilan et du compte de résultat

- Informations relatives au bilan

Ecart d'acquisition

En K€	2022	2023
Ecart d'acquisition	361	361
Valeur nette	361	361

Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	2022	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	103	103	(0)		
Ecart d'acquisition	361	361			
Immobilisations incorporelles	464	464	(0)		
Terrains	520	531	11		
Agencements et aménagements de terrains	223	233	20	(10)	
Constructions	9 562	10 018	632	(176)	
Installations techniques, matériel & outillage	9 711	11 157	1 446		
Autres immobilisations corporelles	4 045	4 469	437	(13)	
Immobilisations corporelles en cours	824	960	136		
Avances et acomptes s/imm. corp.		1 609			1 609
Immobilisations corporelles	24 886	28 977	2 682	(199)	1 609
Total	25 350	29 441	2 682	(199)	1 609
Crédit-bail Immobilisations corporelles	1 916	1 907		(9)	

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	2022	2023	Dotation	Reprise
Concessions, brevets et droits similaires	(75)	(89)	(13)	
Amortissements des immobilisations incorporelles	(75)	(89)	(13)	
Agencements et aménagements de terrains	(68)	(68)	0	
Constructions	(3 456)	(3 879)	(470)	47
Installations techniques, matériel & outillage	(7 313)	(8 126)	(813)	
Autres immobilisations corporelles	(3 083)	(3 518)	(438)	3
Amortissements des immobilisations corporelles	(13 920)	(15 591)	(1 721)	50
Amortissements sur actif immobilisé	(13 995)	(15 680)	(1 734)	50
<i>Crédit-bail Immobilisations corporelles</i>	(1 771)	(1 856)	(85)	

Immobilisations financières

En K€	2022	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations
Titres de participation	117	220	115		(12)
Créances rattachées à des part	100	115	15		
Titres immobilisés (non courants)	0	0		(12)	12
Dépôts et cautionnements versés	206	206			
Immobilisations financières	423	541	130	(12)	
Actifs financiers	423	541	130	(12)	

Stock et en-cours

Libellé	2023			2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 385		2 385	2 814		2 814
Produits intermédiaires finis	4 080	(168)	3 912	4 364	(212)	4 152
Stocks de marchandises	9 570	(237)	9 333	10 016	(187)	9 829
Stocks et en-cours	16 036	(405)	15 631	17 194	(399)	16 795

Créances

En K€	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	16 221	15 999	(116)	15 883
Clients et comptes rattachés	16 330	(109)	16 221	15 999	(116)	15 883
Avances et acomptes versés sur commandes	69		69	255		255
Créances sur personnel & org. Sociaux	24		24	16		16
Impôts différés - actif	24		24	21		21
Créances fiscales hors IS	807		807	715		715
Etat Impôt sur les bénéfices				66		66
Comptes courants part	1		1	3		3
Créances sur cessions d'actifs	84		84			
Autres créances	21		21	14		14
Charges constatées d'avance	156		156	37		37
Autres créances et comptes de régularisation	1 186		1 186	1 128		1 128
Clients et autres créances	17 516	(109)	17 407	17 127	(116)	17 011

Échéances :

Les échéances sont à moins d'un an.

Trésorerie

En K€	2022	2023
Trésorerie active nette	19 805	27 450
VMP - Equivalents de trésorerie	5 000	22 157
Disponibilités	14 805	5 167
Intérêts courus non échus s/ dispo.		126
Trésorerie à court terme	19 805	27 450
Trésorerie nette	19 805	27 450

IS - Impôts différés- preuve d'impôt

- Analyse de la charge d'impôts de la période

En K€	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	(3 582)	(3 162)
Impôts différés	4	(285)
Charges d'impôts	(3 578)	(3 447)

- Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés à la clôture

Nature	2023
Différence temporaires	203
Crédit-bail	12
Frais d'acquisition	(84)
IFC	47
Provisions règlementées	(708)
Total	(531)

- Tax proof

En K€	2023.12
Résultat des entreprises intégrées	10 295
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(3 578)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	13 873
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25.00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25.0000% (3 468)
Effets des différences de base fiscal (déficits + différences permanentes)	(63)
Effets des dispositions fiscales particulières	(47)
Ecritures manuelles	(2)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(3 580)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(3 578)
Taux effectif d'impôt	25.79%

Autres fonds propres

Le groupe n'enregistre aucun « autres fonds propres »

Variation des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022	3 000	17 657	4 742	20 657	7 532
Affectation du résultat N-1		4 742	(4 742)		
Distribution/ brut versé		(600)		(600)	(1)
Résultat			6 891	6 891	3 404
Augmentation de capital par incorporation réserves	7 000	(7 000)			
Subventions		135		135	76
2023	10 000	14 934	6 891	27 086	11 011

Provisions pour risque et charges

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Autres variations
Provisions pour pertes de change	78				(78)
Autres provisions pour risques	9	69	17	(34)	78
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	160	187	28		
Provisions	247	256	45	(34)	

Dettes financières

En K€	2022	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	21 540	19 880	3 603	(5 263)	
Dépôts et cautionnements reçus		33	4	(2)	31
Autres emprunts et dettes assimilées	1 378	1 408	182	(103)	(49)
Intérêts courus sur emprunts	18	20	4	(19)	18
Dettes financières	22 936	21 341	3 793	(5 388)	(0)
<i>Dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>200</i>	<i>97</i>		<i>(103)</i>	

Échéances

En K€	2023	< 1 an	1 ans<<5ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	19 880	5 290	12 877	1 714
Dépôts et cautionnements reçus	33			33
Autres emprunts et dettes assimilées	1 408	54	43	1 311
Intérêts courus sur emprunts	20	20		
Dettes financières	21 341	5 364	14 231	3 058

Autres dettes

En K€	2022	2023
Dettes fournisseurs	5 747	6 708
Dettes fournisseurs	5 747	6 708
Avances acomptes reçus sur commandes	2 984	3 056
Dettes sociales	2 225	2 564
Dettes fiscales (hors IS)	1 239	1 228
Impôts différés passif	556	555
Etat impôts sur les bénéfices	937	1 092
Comptes courants groupe	297	(164)
Autres dettes	5	59
Produits constatés d'avance	26	
Autres dettes et comptes de régularisation	8 269	8 391
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	14 016	15 099

Échéances

Toutes les dettes sont à échéance moins d'un an.

- Informations relatives au compte de résultat

Chiffre d'affaires

En K€	2023	2022
Ventes de marchandises	55 661	52 478
Production vendue de biens	35 716	34 338
Production vendue de services	10	21
Produits des activités annexes	1 216	838
Rabais, remises et ristournes accordés	(5 196)	(4 872)
Chiffre d'affaires	87 407	82 803

Autres produits d'exploitation

En K€	2023	2022
Production stockée	(284)	1 174
Subventions d'exploitation	16	19
Reprise sur provisions d'exploitation	9	
Rep./Prov. engagements de retraite		11
Rep./Dépr. sur actif circulant	74	172
Transferts de charges d'exploitation	168	536
Autres produits d'exploitation	(18)	1 912

Achats consommés

En K€	2023	2022
Achats de marchandises	(33 402)	(33 645)
Achats d'études et prestations de services	(1 962)	(4 031)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 571)	(1 328)
Variation stocks de marchandises	(446)	(652)
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(16 344)	(15 840)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	(429)	(148)
Achats consommés	(54 154)	(55 644)

Autres charges d'exploitation

En K€	2023	2022
Services extérieurs	(2 759)	(2 677)
Charges externes	(6 646)	(5 786)
Autres charges externes	(13)	
Autres charges d'exploitation	(9 418)	(8 464)

Charges de personnel

En K€	2023	2022
Rémunérations du personnel	(5 289)	(4 779)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 799)	(1 866)
Autres charges de personnel	(315)	
Participation des salariés	(698)	(692)
Charges de personnel	(8 101)	(7 337)

L'effectif employé par les entreprises consolidées par intégration globale est de 159 personnes et se décompose comme suivant :

Libellé	2023	2022
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	49	45
Ouvriers	100	100
Effectif moyen interne	159	153

Dotations aux amortissements dépréciations et provisions

En K€	2023	2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(122)	(12)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 612)	(1 680)
Dot./Prov. engagements de retraite	(28)	(1)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(73)	(61)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 835)	(1 754)

Résultat financier

En K€	2023	2022
Dividendes des autres participations	8	
Autres produits financiers	447	89
Produits financiers	456	89
Charges d'intérêts	(258)	(218)
Autres charges financières	(22)	(23)
Charges financières	(280)	(241)

Résultat exceptionnel

En K€	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	69	2
Produits de cession d'immo. incorp.	313	
Produits de cession de titres	76	662
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	37	
Autres produits exceptionnels		7
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	26	66
Produits exceptionnels	522	737
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(2)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(5)	
VNC des titres conso cédés		(572)
VNC des immo. corp. cédées	(140)	
VNC des titres cédés	(12)	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(17)	(77)
Charges exceptionnelles	(177)	(651)

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Intégration fiscale

Il n'existe pas d'option pour l'intégration fiscale.

Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner. Toutes les opérations sont tracées dans les comptes consolidés.

Toutes les opérations sont conclues à "des conditions normales de marché".

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe et figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 52 K€.

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait à donner directement la rémunération individuelle.

Principaux engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

Engagements hors bilan "Donnés"	2022	2023
Nantissement titres / fonds de commerce	5 070	3 906
PPD / Hypothèque	2 038	1 790
Caution sur prêts souscrits	220	0
Total	7 328	5 696